

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONVOICATIONS  
AUX ASSEMBLÉES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE CASINOS

Société Anonyme  
au capital de 11 763 605,70 €uros  
Siège social : 75116 PARIS  
48, avenue Victor HUGO  
393 010 467 R.C.S PARIS

AVIS DE CONVOICATION

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, conformément règles d'urgence sanitaire, et compte tenu de la fermeture de tous les établissements recevant du public, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, le 22 avril 2020 à 9H, sans la présence physique des actionnaires.

Cette Assemblée se tenant hors la présence physique des actionnaires, ceux-ci sont invités à voter par correspondance. En conséquence, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission.

Les modalités de vote par correspondance, sont mentionnées au présent avis et seront consultables sur le site Internet de la société : <http://www.casinos-sfc.com>.

Les bulletins de vote par correspondance doivent être adressés par courriel à l'adresse suivante : [carlos.ubach@casinos-sfc.fr](mailto:carlos.ubach@casinos-sfc.fr), au plus tard les trois jours avant la date de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Présentation de l'exercice clos le 31 octobre 2019 et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2019-2020 ;
- Présentation du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société et sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-35 dernier alinéa du Code de Commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2019 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la Société FRAMELIRIS ;  
- Approbation des éléments composant la rémunération totale de Monsieur CARLOS UBACH, Président Directeur Général ;

- Approbation des éléments composant la rémunération totale de Monsieur Daniel REYNÉ, Directeur Général Délégué ;

- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux- article L.225-37-2 du Code de Commerce ;

- Pouvoirs pour les formalités.

a. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, en votant à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de PARIS (soit le 20 avril 2020, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de Commerce.

b. Modes de participation à l'assemblée générale

1/ Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter par correspondance, pourront :

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance par courriel : [carlos.ubach@casinos-sfc.fr](mailto:carlos.ubach@casinos-sfc.fr)

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé par courriel : [carlos.ubach@casinos-sfc.fr](mailto:carlos.ubach@casinos-sfc.fr)

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par demande adressée à SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS – Antenne administrative – ZAC Bonne Source – 30 rue Ernest Cognacq – 11100 NARBONNE.

c. Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société <http://www.casinos-sfc.com>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée générale.

005680

ATTESTATION DE PARUTION

Journal du 04/04/2020

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Habilité sur le 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95